



PREFET DE L'HERAULT

*Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers*

Béziers, le 8 juin 2016

BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE ET
DES ETRANGERS

Affaire suivie par : Jean-René LENOIR
☎ 04.67.36.70.24
✉ 04.67.36.70.94
✉ : jean-rene.lenoir@herault.gouv.fr

Le Sous-préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'arrondissement de Béziers

OBJET : Accueil uniquement sur rendez-vous pour les demandes de cartes grises à partir du
4 juillet 2016 en Sous-préfecture de Béziers.

PJ : Fiche d'information

A compter du 4 juillet 2016, les usagers seront reçus uniquement sur rendez-vous pour effectuer leurs démarches d'immatriculation de véhicule en Sous-préfecture de Béziers suivant les mêmes modalités qu'à la Préfecture de Montpellier. **A partir du 20 juin 2016**, un module de prise de rendez-vous sera ouvert sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr (démarches administratives / prendre un rendez-vous).

Les usagers pourront donc choisir la date ainsi que leur horaire de passage par tranche de 10 minutes et recevront une confirmation du rendez-vous par message électronique. L'accueil sur rendez-vous permettra réduire le temps d'attente en sous-préfecture.

Je vous précise en outre que les modalités d'accueil en ce qui concerne les demandes de permis de conduire demeurent inchangées (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi de 8 h 30 à 12 h 30), de même les dossiers de demande de certificat d'immatriculation peuvent toujours être envoyés par courrier ou déposés dans la boîte aux lettres à l'accueil général. Un accueil téléphonique est assuré (lundi – mardi – jeudi – vendredi de 14 h à 16 h) pour toutes les demandes de titres.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaitez obtenir.

Le sous-préfet de Béziers,

Christian POUGET



Sous-préfecture de Béziers

INFOS CARTES GRISES

Harmonisation des modalités d'accueil dans l'Hérault :

Accueil uniquement sur rendez-vous

pour les demandes de cartes grises à partir du 4 juillet 2016

Dès le **20 juin 2016**, un module de prise de rendez-vous sera ouvert sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr (**démarches administratives / prendre un rendez-vous**).

Vous pourrez planifier votre rendez-vous par tranche de 10 minutes en fonction de vos disponibilités et ne plus attendre en Sous-préfecture.

Vous recevrez une confirmation de votre rendez-vous par message électronique.

Attention : A partir du lundi 4 juillet 2016, la sous-préfecture de Béziers vous recevra uniquement sur rendez-vous pour les demandes de cartes grises.

Tous les renseignements nécessaires à la constitution d'un dossier complet sont disponibles sur www.herault.gouv.fr (**démarches administratives/ Immatriculation des véhicules**) ou sur les présentoirs dans le hall de la sous-préfecture.